



6 rue Alphonse Rio · 56100 Lorient · FRANCE
+ 33 297 83 11 69 · info@ccr-s.eu
www.ccr-s.eu

Compte Rendu Assemblée Générale Ordinaire CC Sud Madrid, Ministère de l'Agriculture, 20 juin 2017.

Les Membres ont été chaleureusement remerciés pour leur présence ce jour, témoignant d'un intérêt certain pour la vie du CC Sud. En effet, aucune réunion technique n'a pu être adossée aux Assemblées Générales, a contrario de ce qui est traditionnellement réalisé. Les Membres ayant fait le déplacement depuis les Açores ont été tout particulièrement remerciés, puisqu'ils ont subi une arrivée très tardive, en raison de problèmes logistiques.

Cette Assemblée Générale Ordinaire sera réalisée de manière classique avec une présentation en support des grands éléments d'information. L'ensemble de ces éléments figure par ailleurs dans le rapport d'activités mis à disposition de manière électronique, ou sur le site internet du CC Sud.

Exercice 2016 / 2017 :

Les priorités de travail suivies par le CC Sud furent pour le moins classiques, avec des enjeux évidents (Obligation de Débarquement, Possibilités de Pêche..) et les sujets inscrits dans l'ADN du CC Sud (Plans de Gestion, Pêche Artisanale). Du fait du litige en cours concernant la représentation du Collège Autres Groupes d'Intérêt, la consolidation du fonctionnement du CC Sud aura été particulièrement lourde durant cet exercice.

Les 11 avis adoptés durant l'exercice écoulé ont été présentés de manière synthétique. Il doit être souligné qu'ils s'inscrivent dans des schémas de négociation différents, et portent sur des thèmes assez variés. De manière globale, il faut considérer que le CC Sud aura pu se positionner sur tous les dossiers importants de l'exercice écoulé. En outre, l'adoption de ces Avis ne doit pas occulter d'importants travaux techniques réalisés en parallèle ayant par exemple permis l'adoption d'un récent avis sur la Pêche Plaisance.

Le Secrétaire Général a informé les Membres de son analyse personnelle du fonctionnement, durant l'exercice écoulé, ainsi que plus globalement du fonctionnement du CC Sud. Il a en particulier souligné que le CC Sud avait dû affronter de sérieuses péripéties, au regard de fragilités d'origines diverses. La capacité du CC Sud à émettre des Recommandations a été à plusieurs reprises menacée. Si le maintien de cette capacité demeure un enjeu vital, imposant sans doute de nouveaux compromis collectifs, renforcer les moyens du CC Sud mis en œuvre après l'adoption d'Avis doit être perçu comme un axe d'amélioration important pour la prise en compte des opinions du CC Sud.

Pour ce qui concerne le volet financier, le bilan de l'exercice écoulé rend compte de manière plus claire de l'activité du CC Sud, puisqu'aucun programme n'a eu lieu durant cette période. Cet exercice aura vu un effort important en direction de l'investissement des Membres, avec un nombre important de réunions organisées, couplée à une participation importante. Le bénéfice réalisé s'élève à 9720,34 €, dont environ 8900 € pour l'activité annuelle et classique du CC Sud, le différentiel provenant de mouvements liés à Simbad et à Gepeto. S'il convient de se féliciter de ce résultat, il doit toutefois être





6 rue Alphonse Rio · 56100 Lorient · FRANCE
+33 297 83 11 69 · info@ccr-s.eu
www.ccr-s.eu

noté qu'il aura été obtenu grâce aux appuis ponctuels ou mises à disposition de partenaires publics (Xunta de Galicia, Région Aquitaine, Ministère Français, Gouvernement des Canaries). Sans ces appuis, le résultat n'aurait bien sûr pas été le même, et en particulier, il n'aurait sans doute pas été possible d'organiser la journée technique de Bilbao. En outre, avec des fonds de réserve associatifs de l'ordre de 40000 Euros, le CC Sud est encore loin des normes classiques de sécurité en matière de trésorerie, estimé à 80 – 100 000 Euros par le Commissaire aux Comptes.

Après lecture d'une partie du rapport du Commissaire aux Comptes, indiquant notamment la sincérité des principes comptables réalisés, il a été proposé aux Membres de valider le bilan comptable de cet exercice, et d'affecter l'excédent réalisé (9 720,34 €) en report à nouveau.

Les Membres ont validé à l'unanimité la gestion financière réalisée et l'affectation de l'excédent en report à nouveau.

De même, et en ce qui concerne les activités conduites l'an dernier, détaillées dans le rapport d'activités, les Membres ont validé à l'unanimité les travaux conduits.

Les membres ont enfin été informés que 4 Membres n'avaient pas reconduits leur participation durant cet exercice et que 3 nouvelles organisations avaient intégré le CC Sud.

Exercice 2017 / 2018

Il a été proposé aux Membres de reconduire les 6 priorités de travail de l'exercice récemment écoulé. De même, le budget prévisionnel, bâti sur la base des ressources effectivement constatées au 1^{er} mars pour des raisons administratives, ventile les postes de dépenses selon les pratiques usuelles du CC Sud, étant indiqué qu'au travers de cette proposition, l'idée était bien sûr de maintenir l'existant.

Ces deux propositions ont été validées à l'unanimité.

Echanges avec les Membres :

- En lien avec la priorité « Défense de la Pêche Artisanale », principalement suivie cette année au travers des programmes scientifiques réalisés par l'Azti et par B. Guérin, la délicate question de la définition de la pêche artisanale a été évoquée, afin que le CC Sud travaille de nouveau sur ce sujet. Il a par exemple, été rappelé que la définition de la pêche à petite échelle au niveau communautaire ne concernait que les navires de moins de 12 mètres, pratiquant la pêche au moyen d'arts dormants. Cette requête a été notée, et sera traitée dans le cadre du GT Pêches traditionnelles, soit sur le fond, soit au travers des discussions portant sur des stocks spécifiques.





6 rue Alphonse Rio · 56100 Lorient · FRANCE
+33 297 83 11 69 · info@ccr-s.eu
www.ccr-s.eu

- Gestion du Bar : K. Kawahara a souhaité que le CC Sud s'implique de manière importante dans la gestion du bar de Golfe de Gascogne, et inscrive ses travaux en lien avec ceux réalisés dans la zone Nord, impliquant un travail conjoint avec le CC Nord Ouest. Il a été rappelé que ce sujet serait dûment traité au sein du CC Sud, sitôt que les éléments scientifiques seraient disponibles.

Point d'information :

* Modification des règles de remboursement :

Les Membres ont été informés d'une décision récemment adoptée par le Comité Exécutif, en lien avec la participation aux réunions. Pour mémoire, afin de pouvoir être remboursés, les Membres devaient informer le secrétariat de leur présence au minimum 5 jours avant les réunions. Dans les faits, de nombreux Membres ne respectaient pas cette obligation, le CC Sud n'ayant par ailleurs que très peu appliqué le non remboursement. Afin de tenter d'améliorer les choses, il a été décidé d'augmenter ce plafond à 10 jours, et d'appliquer effectivement le non remboursement. Cette décision sera signifiée par mail à tous les Membres et prendra effet à compter de cet automne. Elle vise à donner un peu plus de temps au secrétariat pour faire face à d'éventuels problèmes logistiques. Elle s'inscrit aussi dans une volonté d'améliorer les choses, au moins de manière expérimentale, et qu'en particulier, les Membres respectant les règles n'aient plus à subir le manque de courtoisie d'autres Membres. En parallèle, le développement d'outils permettant de confirmer aux membres leur inscription sera travaillé. Et un effort de surdimensionnement des salles de réunions sera réalisé.

* Retard dans les remboursements :

Les Membres ont été informés que tous les remboursements liés à l'exercice en cours avaient été mis en stand by, du fait d'un retard dans la perception de la première enveloppe de financement de la Commission Européenne. Cette situation sera bientôt améliorée, et les remboursements seront réalisés aussi rapidement que possible.

